

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ DU 14 JUILLET 2015

Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les compléments alimentaires"

André Frédéric (PS): Madame la ministre, le Conseil supérieur de la Santé (CSS) vient de réviser ses recommandations nutritionnelles pour les vitamines et les oligo-éléments. Il a également fixé les quantités maximales pour l'ajout de ces deux types de nutriments aux denrées alimentaires ou leur commercialisation sous forme de compléments alimentaires.

Les recommandations balisent les limites d'une alimentation équilibrée en ces divers nutriments pour les différents groupes de population envisagés (enfants, adolescents, femmes enceintes ou allaitantes, personnes âgées) et décrivent les diverses manières possibles pour y arriver, notamment à l'aide de compléments alimentaires.

Cependant, le CSS met tout particulièrement en garde contre l'utilisation de quantités excessives de ces nutriments, que ce soit via des aliments fortifiés ou des compléments nutritionnels inadaptés. Il dénonce également les abus de certaines pratiques peu fondées qui peuvent finalement se révéler très dangereuses pour la santé.

En ce qui concerne le fer, par exemple, la quantité recommandée a été réduite de 20 à 15 mg par jour parce que les données scientifiques actuelles indiquent qu'un apport plus réduit semble suffisant. Pourtant, selon les experts, "de nombreux suppléments délivrent des méga-doses, comme 65 ou 525 mg! Il ne faut donc les utiliser que sous stricte supervision médicale".

En ce qui concerne la vitamine D, il apparaît également que la prudence serait de mise. Selon ces mêmes experts, "l'apport en vitamine D se fait déjà par l'exposition au soleil et via l'alimentation, où des aliments enrichis en vitamine D sont disponibles. Les méga-doses disponibles sur le marché représentent donc un danger et il faut aussi se méfier de promesses injustifiées, comme un effet contre le cancer ou la santé cardio-vasculaire, qui ne sont pas prouvés".

Avez-vous déjà pris connaissance de ces nouvelles recommandations?

Un contrôle existe-t-il actuellement sur ces compléments alimentaires? Certains d'entre eux pourraient-ils être interdits sur le marché si leurs valeurs étaient déraisonnables eu l'égard aux nouvelles recommandations du CSS?

Envisagez-vous d'informer davantage les citoyens, les pharmaciens et les médecins généralistes notamment sur les bonnes pratiques en la matière?

Maggie De Block, ministre: Monsieur Frédéric, j'ai pris connaissance avec intérêt des nouvelles recommandations nutritionnelles du Conseil supérieur de la Santé (CSS) sur les vitamines et les oligo-éléments. Les quantités de ces nutriments dans les compléments alimentaires et dans les denrées enrichies sont réglementées par l'arrêté royal du 3 mars 1992. Ces produits doivent être notifiés auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, qui vérifie la teneur en nutriments précisée dans le dossier de notification.

Les teneurs maximales fixées par cet arrêté seront adaptées sur la base de nouvelles conclusions du CSS. Les produits apportant des doses journalières pouvant conduire à un risque pour la santé seront interdits.

En ce qui concerne les contrôles, ceux-ci sont du ressort de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA), dont la gestion dépend de mon collègue, le ministre de l'Agriculture Willy Borsus. Outre les communications sur ces nouvelles recommandations réalisées par le CSS, les nouvelles dispositions seront publiées sur le site internet du SPF et feront l'objet d'une actualité spécifique.

Malgré le fait qu'il s'agit de deux compétences différentes, nous allons également les publier sur notre site internet afin de sensibiliser les citoyens à cette problématique.

André Frédéric (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse.